Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601758-20251208-DE2025126-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 8 décembre 2025

Délibération n°2025/12/6

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Samuel LE PENNEC
Absents excusés et représentés :	Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Dominique LE CALVEZ a donné pouvoir à Isabelle ARZ, Valérie THOMAZO a donné pouvoir à Nathalie LE BODIC, Claire LE GUNÉHEC a donné pouvoir à Éva LEROUX
Absents excusés :	Bernard FRANÇOIS, Joëlle LE GAT
Secrétaire de séance :	Nathalie LE BODIC
Date de convocation :	1er décembre 2025

Objet : Consultation contrats d'assurance 2026-2030 – Attribution des marchés

Madame le Maire rappelle que les contrats d'assurance actuels arriveront à échéance le 31 décembre prochain et qu'une consultation relative à cette prestation a été lancée en mai dernier.

Quatre lots ont été définis, pour une durée de 5 ans :

- Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : flotte automobile
- Lot 4 : protection juridique

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601758-20251208-DE2025126-DE

Compte-tenu des montants, ces lots ont été lancés sur la base d'une procédure formalisée européenne ; la date limite des offres ayant été fixée au 4 juin 2025 à 17 heures.

En raison de la technicité de ces prestations, notamment pour l'analyse et le classement des offres, ce service a été confié au cabinet de conseil Consultassur de Vannes, cabinet auquel la commune a depuis plusieurs années confié une mission d'assistance.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1. La valeur technique de l'offre (note sur 10,00 pondérée à 60 %)
2. Le coût de l'offre (note sur 10,00 pondérée à 40 %)

Madame le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 septembre dernier. Aucune offre n'ayant été réceptionnées pour les lots 1, 2 et 4, les membres de la commission ont constaté l'infructuosité de ces lots.

Par délibération n°2025/09/12 en date du 15 septembre 2025, seul le lot flotte automobile a fait l'objet d'une offre conforme au règlement de consultation et acceptable. L'offre de Groupama a donc été retenue :

Lot	Intitulé marché	Candidat	Montant prime annuelle
3	Flotte automobile	Groupama	6 481,87 € TTC

Il convient donc de retenir aujourd'hui un candidat pour les lots 1, dommages aux biens, 2, responsabilité civile et 4, protection juridique.

Le rapport d'analyse des offres est joint au présent bordereau et les élus sont invités à en prendre connaissance. Au vu de l'analyse, il est proposé de retenir uniquement les offres de base et d'attribuer les lots ainsi :

Lots	Intitulé du lot	Candidat	Montant prime annuelle	Pour mémoire, montant prime actuelle
1	Dommages aux biens	SMACL	11 618,64 € TTC	14 976 €
2	Responsabilité civile	SMACL	7 715,89 € TTC	4 176 €
4	Protection juridique	SMACL	8 842,38 € TTC	2 125 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601758-20251208-DE2025126-DE

Ainsi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : DE RETENIR les offres des cabinets d'assurance ci-après :

Lots	Intitulé marché	Candidat	Montant prime annuelle
1	Dommages aux biens	SMACL	11 618,64 € TTC
2	Responsabilité civile	SMACL	7 715,89 € TTC
4	Protection juridique	SMACL	8 842,38 € TTC

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer les marchés à intervenir, ainsi que tout document relatif à l'objet de la présente délibération.

Article 3 : DE PRÉVOIR le montant de la dépense correspondante au budget de chaque exercice concerné.

La Secrétaire de séance,
Nathalie LE BODIC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

